



CONTRAT AMAPIEN

Colis-Verrons

Saison 2022 – 2023

Moi, Nom et prénom : _____

AMAPIEN CONSOM'ACTEUR, je m'engage à :

- Acheter des paniers parmi ceux proposés par l'AMAP pour la saison (légumes, viande, poulet, fromage etc....).
- Effectuer au début de la saison le paiement en avance des paniers, selon les modalités définies sur les contrats d'engagement.
- M'acquitter de l'adhésion annuelle obligatoire, fixée à **12,00 €** en début d'année
- Trouver un remplaçant au cas où je ne peux pas me rendre à une livraison ou si je quitte l'association en cours d'année
- Me conformer à la rubrique GESTIONS DES ABSENCES du règlement intérieur
- Me rendre sur le lieu de livraison des paniers le jeudi entre 17h30 à 19h00
En cas d'impossibilité de récupérer mon panier le jeudi à Oeufrange, il sera disponible au choix :
 - au Magasin de L'ARPENT VERT à KANFEN le vendredi de 9h00 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 16h30
 - au Marché Bio de Thionville le samedi matin
- Apporter les emballages nécessaires au bon transport de mes produits
- Favoriser un mode de déplacement écologique et durable vers le lieu de livraison (covoiturage) autant que faire se peut
- Prendre le temps de rencontrer les autres Amapiens.
- Participer, dans la mesure du possible aux activités proposées par le producteur et l'AMAP.
- Participer aux réunions afin de permettre les ajustements de fonctionnement de l'AMAP et communiquer en toute liberté et franchise, mes remarques et questions concernant la vie de l'AMAP.
- Etre solidaire économiquement et moralement avec les producteurs lors de difficultés indépendantes de leur responsabilité

Je reconnais en outre avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte de m'y conformer en tous points.

Fait en deux exemplaires à _____, le _____

SIGNATURE :